

signé afin de favoriser notamment l'implantation d'infrastructures industrielles dans nos régions. Voilà encore une mesure favorable à l'expansion industrielle et à la promotion des PME que notre gouvernement a mis de l'avant.

Toutes ces actions faites dans un climat de détente et d'harmonie ont un effet des plus bénéfiques sur notre économie et sur ce que l'on pourrait appeler «Le moral des troupes».

J'ai passé la semaine dernière dans ma circonscription et j'ai été à même de prendre le pouls de la population, non seulement chez les industriels et les travailleurs, mais aussi chez ceux et celles qui ne sont, en apparence, que fort peu touchés par ce secteur. La réponse a été unanime. Le sentiment est le même partout. Enfin, on respire! Enfin, on voit la lumière au bout du tunnel! Mais ces mesures, monsieur le Président, ne sont qu'un premier pas. Grâce au projet de loi dont nous sommes saisis, c'est une marche de plus qui est gravie pour nous hisser vers les sommets de l'excellence auxquels le Canada a le droit et le devoir d'aspirer.

Et ce but, on semble le perdre de vue. Trop d'années de médiocrité, trop d'années de piètre figure nous ont fait oublier que le Canada pouvait avoir sa place au soleil. Non pas à l'ombre de quelque pays que ce soit mais bien au soleil côte à côte avec nos partenaires du monde entier: Américains, Japonais ou Européens. Trop d'années de négligence sous le règne libéral nous ont amenés à oublier qu'il fallait regarder loin en avant et viser haut. Ce sont là les secrets de la réussite, la recette du succès. On les a pourtant laissés s'empoussiérer.

Cependant, le ménage commence à se faire, les temps ont changé. Grâce à des projets de loi comme C-23, on a retrouvé la recette et on peut recommencer à viser les sommets. Car avec un projet de loi comme celui-là notre économie peut puiser non plus seulement à même les ressources internationales pour se renforcer, mais elle pourra se fortifier directement à même notre héritage national.

Cela me surprend d'ailleurs un peu de voir nos collègues libéraux s'opposer à ce projet de loi qui favorise la participation canadienne à la relance de l'économie, alors que c'est précisément ce qu'ils réclamaient à grands cris, il y a quelques jours à peine, lors de l'étude du projet de loi C-15.

Mais il ne faut pas s'en faire, monsieur le Président, car l'Opposition officielle n'en est pas à une contradiction près. La preuve réside dans des déclarations comme celle du représentant libéral de l'expansion industrielle et régionale concernant le droit de 1 p. 100 exigé. Il semblait vouloir dire que ce droit se répétait chaque année. Cela est faux, monsieur le Président, et il est incompréhensible que l'Opposition officielle sème, par de tels propos, le doute dans l'esprit des Canadiens et des Canadiennes. Ce droit ne sera perçu que la première année et n'affecte, en réalité, le rendement que de 0.25 p. 100 sur la durée moyenne d'un prêt, ce qui ne découragera en rien les institutions prêteuses à collaborer au programme.

Et au sujet des allégations d'une des «ténors de l'opposition» voulant que les banques ne consentent pas à partager 10 p. 100 des pertes encourues en conséquence des prêts garantis, je me demande bien comment la députée de Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps) peut présumer d'une telle éventualité, car l'expérience démontre clairement que les pertes furent relativement faibles

### *Prêts aux petites entreprises—Loi*

dans le passé. Le risque que prendront les banques est donc minime comparativement aux avantages qu'elles retirent.

Mais ces cocasseries amenées par nos collègues m'amènent à dévier de mon propos. J'y reviens.

Le projet de loi C-23 sera, disais-je, un excellent élément pour aider notre économie nationale qui est sur une pente ascendante. Il ne faudrait pas se laisser prendre au mythe de Sisyphe et laisser rouler la pierre au bas du talus. Il faudrait alors tout recommencer. Et c'est précisément ce qui arriverait si on ne vote pas immédiatement ce projet de loi: tout sera à recommencer. Car l'un des buts premiers de ce projet de loi est d'accorder des crédits supplémentaires afin de permettre aux banques de continuer d'administrer le programme jusqu'au 31 mars. Après tout, est-ce notre faute si, de part et d'autre, prêteurs et emprunteurs ont confiance et recourent à ce programme qui répond à un véritable besoin?

Interrompre ce programme, ne serait-ce que pour six semaines, ne serait-ce que pour une semaine, ne serait-ce que pour un jour, ce serait assez pour détruire toute la confiance qui l'entoure et qui est la pierre angulaire de la réussite d'un service qui a largement fait ses preuves depuis qu'il a été instauré il y a 24 ans par le gouvernement conservateur du très honorable John Diefenbaker. Interrompre ce programme, monsieur le Président, ce serait saper à la base les efforts de restructuration économique que, de part et d'autre, aux quatre coins du Canada, on tente de mettre de l'avant.

D'ailleurs, pourquoi tergiverser? Pourquoi ne pas voter immédiatement ce projet de loi? En plus de l'argument de continuité, preuve de fiabilité dans le monde des affaires, que je viens d'apporter, les autres volets du projet de loi relèvent tout autant du sens commun, du gros bon sens comme on dit chez nous. Car ce projet de loi n'apporte rien de révolutionnaire au programme déjà existant, il ne fait que l'adapter à la réalité économique de 1985. Il ne fait que reconnaître son rôle à chacun des secteurs de la scène économique. En impliquant davantage les banques, elles se sentiront plus à leur place, tout en pouvant compter sur un solide appui gouvernemental.

• (1220)

Ce projet de loi permettra de plus aux petites entreprises de s'améliorer et de se lancer dans une «branche» qui est essentielle pour l'évolution et l'adaptation de l'économie aux marchés mondiaux: la recherche et le développement.

Avec l'ensemble des mesures préconisées par notre gouvernement, les entreprises canadiennes auront dorénavant le moyen de consacrer une partie de leur action sur la recherche et le développement. Ce secteur a été trop longtemps négligé. En 1968, le Canada consacrait 1.3 p. 100 de son Produit national brut à ce domaine. Quinze ans plus tard, cette proportion est restée la même pendant que nos partenaires économiques du monde y doubleraient et y tripleraient leurs investissements. Pendant tout ce temps, comme par hasard, nous les Canadiens, nous avons stagné. En proportion avec notre population, nous avons dépensé moins pour la recherche et le développement que toute autre nation industrialisée, à l'exception de l'Islande et de l'Irlande. Il est temps que cela cesse! Par ses actions, dont le projet de loi C-23 que j'appuie fortement, le gouvernement progressiste conservateur entend bien aider à changer de cap.